



RETOUR SUR L'ACCORD QUE RENAULT VEUT METTRE EN PLACE

PAUSE DE 20 MINUTES

Renault voudrait ne plus payer les 20 minutes de pauses existantes aujourd'hui. Cela représente la perte d'1 journée de salaire par mois pour chacun d'entre nous soit pour :

- un PICS, nouvel embauché : 78 euros brut.
- un P2, 25 ans d'ancienneté : 120 euros brut
- un technicien 260 : 160 euros brut.

Pour calculer exactement ce que cela représente comme perte pour chacun d'entre nous, tous les mois, il faut multiplier 7,24 heures par son taux horaire.

Si cela passe, cela voudrait dire pour tous les intérimaires et les futurs embauchés la suppression pure et simple du paiement de cette pause !

Pour les anciens embauchés, Renault mettrait cette journée en "garantie accessoire".

Cette garantie accessoire diminue au fur et à mesure du temps.

Cela revient à supprimer, y compris pour les anciens, le paiement de cette journée mais en étalant la perte sur 3,4,5 ans.

Commentaire CGT Flins : Pour nous, il n'est pas question de mettre le doigt dans cet engrenage !

HAUSSE D'ACTIVITÉ

Renault voudrait, par cet accord, obtenir la possibilité d'allonger le temps de travail d'une heure par jour et ce, 50 fois par an ! Ces 50 heures seraient obligatoires.

L'entreprise voudrait également introduire 8 samedis obligatoires par an !

Commentaire CGT Flins : Alors que la production est en baisse, que le PDG De Méo affiche son ambition de réduire la production de véhicules de 30%, que le plan de 15000 suppressions d'emplois vient d'être revu à la hausse (+ 2000), Renault voudrait obtenir la possibilité d'augmenter le temps de travail !

Pourquoi ? pour pouvoir licencier plus de monde ?

PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Non contente de vouloir instaurer les heures supplémentaires obligatoires, Renault se propose...de diminuer leur rémunération !

Ainsi les heures supplémentaires ne seraient plus payées comme aujourd'hui avec une majoration de + 25% pour les 8 premières heures et de + 50% pour les suivantes. Toutes les H.S. seraient payées à... + 20% !

Cerise sur le gâteau : Ces heures supplémentaires seraient désormais calculées sur le mois et non par semaine.

Ainsi un travailleur qui aurait effectué 2 samedis obligatoires et parallèlement aurait eu 2 jours chômés, ne bénéficierait d'aucune heure supplémentaire majorée.

Commentaire CGT Flins : Renault veut non seulement imposer des heures supplémentaires mais se propose de diminuer leur rémunération voire de purement et simplement supprimer toute majoration...

C'est le progrès social vu par le patronat !

ECRÉTAGE

Dans ce projet d'accord, à partir de 2022, dès que les CTI (congés à la disposition du travailleur) atteindraient 15 jours, les jours au-delà basculeraient automatiquement dans le compteur CTC (à disposition du patron !)

Commentaire CGT Flins : Ce tripatouillage des compteurs vise juste à transformer des congés payés personnels en heures d'ajustement de la production...au service du patron !

FRANCHISES

L'accord supprimerait également les 4 heures de franchises des vacances d'été qui seraient basculées dans le compteurs CTC (à disposition de l'entreprise). Les 2 heures de franchises de Noël seraient, elles, basculées dans le CTI (à disposition du travailleur).

DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail annuel passerait de 1603 à 1607 heures. Pour Renault, il n'y a pas de petits profits !

PAS QUESTION D'ACCEPTER !

Pour nous, ce projet d'accord assujetti d'un chantage à l'emploi est inacceptable.

Les heures supplémentaires obligatoires et mal payées, la suppression du paiement de la pause de 20 minutes (entre 80 et 200 euros en moins) etc... c'est tout bon, pour le patron !

A l'usine de Cléon, les travailleurs ont commencé à s'opposer à ce projet en faisant des débrayages. Ils ont raison ! Ce sont tous les sites de Renault qui sont concernés : c'est tous ensemble qu'il faut se battre et rejeter cet accord !

Vraiment pas d'accord !